



« Bulletin Municipal »

Réunion du 16 mars 2023 19 H 00

Présents: Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Céline JOUGLEUX et Elisabeth VEYER-NOUBLANCHE ayant donné procuration à Géraldine VEYER.

I – Compte Administratif 2022 :

Le compte administratif 2022 est présenté aux conseillers.

Celui-ci affiche :

-Un excédent de fonctionnement de + 645.055,65 €
-Un déficit d'investissement de - 230.081,04 €

**-Soit un excédent global de clôture de :
+ 414.974,61 €**

Les dépenses qui ont été réalisées sur la section d'investissement sont l'aménagement des carrefours de l'église et de la RN.1, l'aménagement des trottoirs à Hautvillers, ainsi que l'achat de tables de pique-nique pour le parc, d'un copieur pour la mairie, d'une armoire froide, une friteuse et d'un lave-vaisselle professionnel pour les manifestations.

Après délibération, le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.



II – Subventions 2023 aux associations :



Des dossiers de demande de subventions ont été transmis aux associations.

A la lecture des réponses obtenues, les subventions 2023 sont octroyées de la façon suivante :

- Comité des Fêtes d'Hautvillers-Ouville :	1.000 €
- Association Sportive d'Hautvillers-Ouville :	1.000 €
- Cyclo-Club d'Hautvillers-Ouville :	600 €
- ACPG-CATM d'Hautvillers-Ouville :	200 €
- Société de Chasse d'Hautvillers-Ouville :	100 €
- Cinéma Le Cyrano de Crécy-en-Ponthieu :	700 €
- "Tous à l'Abordage" (parents d'élèves du RPI) :	200 €
- Association du Vimeu :	100 €
- ADAPEI 80 :	600 €

III – Projets 2023 :

Le Maire présente les projets qu'il propose d'inscrire au budget 2023, à savoir :

-L'installation d'un projecteur dans le parc communal avec arrivée électrique pour un montant HT de 9.839,10 € (11.806,92 € TTC),

-La réfection des trottoirs à Ouville, pour un montant de 119.638 € HT (143.566 € TTC) ainsi que l'étude du maître d'œuvre correspondante d'un montant de 4.276 € HT (5.131 € TTC),

-Aménagement de l'entrée d'Ouville, en partie pris en charge par la CCPM (reste 8.107 € à la charge de la commune)

Le Conseil Municipal donne son accord sur ces travaux qui seront inscrits sur la section Investissement du budget.



IV – Contrat PEC :

Il est rappelé que le contrat PEC de Manon MOUFLARD arrive à son terme début mai. A la base, la commune souhaitait embaucher Melle Mouflard pour deux années mais la Mission Locale Picardie Maritime qui gère les contrats aidés avait précisé à l'époque que le premier contrat ne devait pas excéder 12 mois. A ce jour, la Mission Locale n'est plus en mesure d'assurer un renouvellement de ce contrat et ne pourra visiblement pas nous donner d'informations plus précises avant avril, voire fin avril.

La question est donc de savoir si ce contrat aidé pourra être renouvelé et, quel que soit la possibilité de renouvellement, si le poste de Melle Mouflard, peut être pérennisé par la commune.

Le Maire propose dans un premier temps d'effectuer les démarches pour essayer de renouveler le contrat aidé de quelques mois, selon les propositions de la Mission Locale.

A terme, il propose de signer un CDD à mi-temps avec Mme Mouflard.

Accord du conseil à l'unanimité.



V – Informations diverses du Maire :

✓ Le Maire informe les conseillers que des travaux concernant l'installation de la fibre optique devraient commencer prochainement. Des déclarations de travaux concernant la Halle, la rue Griblette et le bout de la rue Bréant vers Buigny ont d'ors et déjà été transmises en mairie.

✓ Par ailleurs, dans le cadre de la construction du futur RPC à Hautvillers-Ouville, différents promoteurs immobiliers se sont manifestés durant les derniers mois dans le but d'un aménagement immobilier autour du complexe scolaire. Affaire à suivre...

✓ Toujours dans le domaine scolaire, l'Education Nationale a acté la fermeture d'une classe dans le RPI de Buigny-St-Maclou. La réunion communautaire du 23 mars décidera quelle classe devra fermer exactement.

✓ Enfin, le Maire informe de l'ouverture d'une nouvelle déchèterie à Nouvion pour la fin de l'année.



ANIMAUX DOMESTIQUES



Nous vous rappelons que les propriétaires d'animaux sont les seuls responsables en cas de dégradations ou d'accidents.

Par ailleurs, sur le domaine public, les maîtres sont tenus de ramasser les déjections de leur compagnon...



L'Espace Ponthieu-Marquenterre qui gère le cinéma *Le Cyrano* à Crécy-en-Ponthieu diffuse un programme qui suit l'actualité cinématographique de près et dans une salle très agréable.

Des coupons de réduction sont disponibles en mairie et vous permettent d'obtenir une réduction du prix des places